



HAL
open science

Chronique. Réponse à Philippe Cibois à propos de : Les Mondes de l'harmonie. Enquête sur une pratique musicale amateur

Vincent Dubois, Jean-Matthieu Méon, Emmanuel Pierru

► To cite this version:

Vincent Dubois, Jean-Matthieu Méon, Emmanuel Pierru. Chronique. Réponse à Philippe Cibois à propos de : Les Mondes de l'harmonie. Enquête sur une pratique musicale amateur. Socio-logos, 2009, 10.4000/socio-logos.2356 . hal-03093557

HAL Id: hal-03093557

<https://hal.science/hal-03093557>

Submitted on 4 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Réponse à Philippe Cibois à propos de : *Les mondes de l'harmonie. Enquête sur une pratique musicale amateur*

Vincent Dubois, Jean-Matthieu Méon et Emmanuel Pierru

**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/socio-logos/2356>

DOI : [10.4000/socio-logos.2356](https://doi.org/10.4000/socio-logos.2356)

ISBN : 978-2-8218-0282-7

ISSN : 1950-6724

Éditeur

Association française de sociologie

Ce document vous est offert par Université Picardie Jules Verne

**Référence électronique**

Vincent Dubois, Jean-Matthieu Méon et Emmanuel Pierru, « Réponse à Philippe Cibois à propos de : *Les mondes de l'harmonie. Enquête sur une pratique musicale amateur* », *Socio-logos* [En ligne], 4 | 2009, mis en ligne le 12 décembre 2009, consulté le 04 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/socio-logos/2356> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/socio-logos.2356>

Ce document a été généré automatiquement le 4 janvier 2021.



Socio-logos est mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Réponse à Philippe Cibois à propos de : *Les mondes de l'harmonie. Enquête sur une pratique musicale amateur*

Vincent Dubois, Jean-Matthieu Méon et Emmanuel Pierru

- 1 Nous remercions vivement Philippe Cibois de ce compte-rendu. Nous sommes également très reconnaissants à la rédaction de *Socio-logos* de la proposition de poursuivre publiquement la discussion, dont nous nous saisissons pour tenter d'éclairer quelques-uns des points qu'il aborde dans cette recension, en espérant qu'elle pourra se prolonger, qui sait, en intégrant les réflexions d'autres lecteurs. Nous n'aborderons que deux points du compte-rendu, liés l'un à l'autre, le premier, de détail, nous permettant d'introduire au second, plus fondamental.
- 2 Premier point : Philippe Cibois s'interroge sur nos possibles affinités avec le point de vue des dirigeants des orchestres, « qui veulent un progrès musical, un meilleur apprentissage parce que ce sont eux qui se sentent dominés par les musiciens professionnels ». Cette affinité, qui serait du reste sociologiquement probable, nous conduirait à étendre l'intériorisation des hiérarchies culturelles propre aux dirigeants à l'ensemble des musiciens, dont certains peuvent avoir à leur égard une attitude beaucoup plus distante. Tel ne nous semble pas être le cas, pour deux raisons principales. Il faut tout d'abord rappeler que le personnel dirigeant des harmonies ne constitue pas, loin s'en faut, un groupe homogène. Il se compose des directeurs (chefs d'orchestre), le plus souvent amateurs, mais parfois également professeurs ou directeurs de l'école de musique ; des présidents des sociétés de musique, qui peuvent être des musiciens ou le maire de la commune ; des élus fédéraux aux niveaux régional et national, généralement présidents ou anciens présidents de sociétés locales ; il faut y ajouter les quelques salariés des structures fédérales qui remplissent des fonctions d'encadrement musical, et-ou d'organisation et d'animation. Chacune de ces catégories entretient un rapport bien spécifique au modèle professionnel de la musique et aux critères portés par les institutions légitimes du champ musical. Au sein de chacune d'elle (parmi les chefs d'orchestre ou les élus fédéraux, par exemple), on trouve des

positions très contrastées, et l'orientation tendancielle « légitimiste » consistant à faire prévaloir la qualité musicale sur tout autre principe est bien loin d'être unanimement partagée. Or, et c'est le deuxième point, nous mettons précisément en question cette « évidence » (socialement constituée) selon laquelle le renouvellement du répertoire, le progrès technique, l'amélioration du niveau constitueraient les voies de salut de cet univers musical souvent déconsidéré. Nous formulons précisément l'hypothèse (p. 250), que prôner de telles évolutions sans tenir compte des conditions sociales de ces pratiques musicales peut, sous couvert de les promouvoir, contribuer à leur imposer le point de vue dépréciatif dominant, et rompre l'équilibre fragile entre les aspirations musicales et les logiques des relations sociales de proximité qui constitue leur modèle culturel propre. Les risques d'une rénovation esthétique oublieuse des bases sociales qui ont jusque-là assuré la reproduction de ces pratiques sont par ailleurs mis en avant à plusieurs reprises, notamment dans les pages conclusives de l'ouvrage (p. 256 et suiv.).

- 3 Dans le même ordre d'idées, Philippe Cibois s'interroge sur l'opportunité qu'il y a à parler de domination culturelle lorsqu'elle n'est pas ressentie par les intéressés. C'est le second point, plus fondamental, que nous souhaitons discuter. Précisément, cette recherche pose de manière centrale la question des conditions sociales des effets de domination culturelle, contre une analyse qui postulerait qu'ils s'imposent continûment sur tous, mais aussi contre une sociologie qui refuserait par principe qu'ils puissent s'exercer — position impossible à tenir lorsque, comme c'est le cas ici, une partie des enquêtés indique explicitement les subir. Pour cela, nous avons conjointement fait varier les niveaux d'analyse (on n'arrive pas aux mêmes constats quant à l'importance des effets de hiérarchisation et de domination sur une forme culturelle selon qu'on la replace dans l'ensemble du champ concerné ou qu'on l'appréhende à partir des relations interindividuelles localisées), et tenter de mettre en œuvre le « raisonnement de l'alternance » préconisé par C. Grignon et J.-C. Passeron dans *Le savant et le populaire*, consistant à examiner successivement ce qui peut tenir de l'autonomie culturelle autonome et ce qui peut renvoyer à la domination dans une culture populaire. Cela nous conduit à un mode d'exposition où échelle d'analyse et point de vue analytique varient au cours de l'ouvrage, permettant une vision qu'on espère complète et nuancée. Cela empêche en revanche d'isoler une observation ou une hypothèse de l'ensemble dynamique dans lequel elle s'inscrit. En l'occurrence nous formulons entre autres l'hypothèse d'un fonctionnement en zone franche et observons la constitution de principes de légitimité spécifiques, alternatifs à ceux du champ culturel (p. 192 et suiv.) pour montrer de quelle manière la musique d'harmonie peut s'aménager des marges d'autonomie symbolique dans un relatif « oubli de la domination ». Ces apports ne prennent cependant sens qu'à deux conditions. D'abord qu'on se rappelle qu'ils complètent et nuancent plus qu'ils ne contredisent les constats établis par ailleurs, à un autre niveau d'analyse, d'une relégation objective de cette musique dans le champ musical, et la prégnance des jugements condescendants dont elle y fait l'objet. Ensuite qu'on établisse, comme nous essayons de le faire le plus systématiquement possible, les types de musiciens, d'orchestres, ou encore les situations auxquels ils correspondent tendanciellement. La fermeture de la zone franche est surtout protectrice pour les musiciens âgés, les petites harmonies de village peu mobiles. Et si l'« éthique de l'harmonie » constitue un ensemble de croyances assez largement partagé, elle peut aussi être mise à distance et compléter secondairement la valeur musicale et autres principes de légitimité proprement culturelle comme échelle

de grandeur plus que s'y substituer. La restitution de l'espace des musiciens et de celui des orchestres, opérées dès la première partie, est là pour permettre de situer autant que faire se peut les positions et situations auxquelles s'appliquent le mieux les énoncés ultérieurs qui, comme toute proposition en sciences sociales, s'efforcent d'atteindre un certain niveau de généralité mais ne peuvent prétendre à la validité en tout temps et en tous lieux. Plus qu'une limite c'est nous semble-t-il l'un des moteurs de la discussion scientifique, ce dont le présent échange fournit, à son niveau, une illustration.